
Demande de modification de PASH

Commune de Fauvillers

Village de Tintange

Rapport de motivation

IDELUX Eau
Service d'Appui aux Communes
Le 05 août 2024



1. Introduction

1.1. Localisation

La demande de modification de PASH porte sur une partie de la route du Surré (actuellement 2 habitations et 1 hangar agricole) à Tintange en zone d'assainissement autonome dans la commune de Fauvillers.

1.2. Cartes

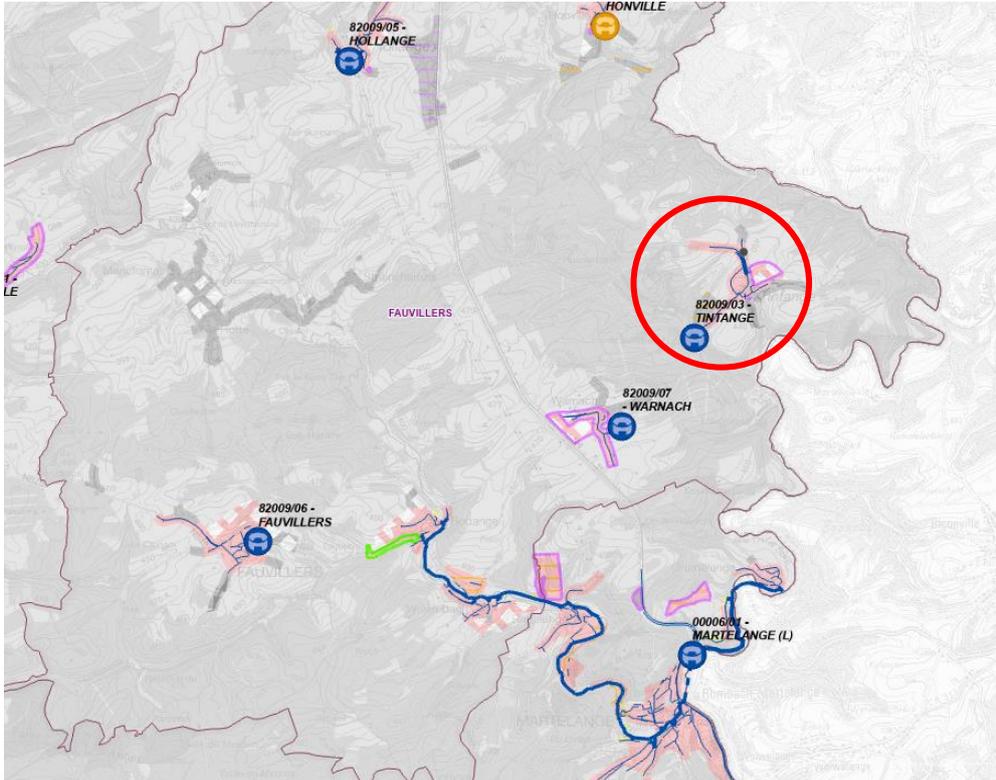


Figure 1 : Localisation du village de Tintange

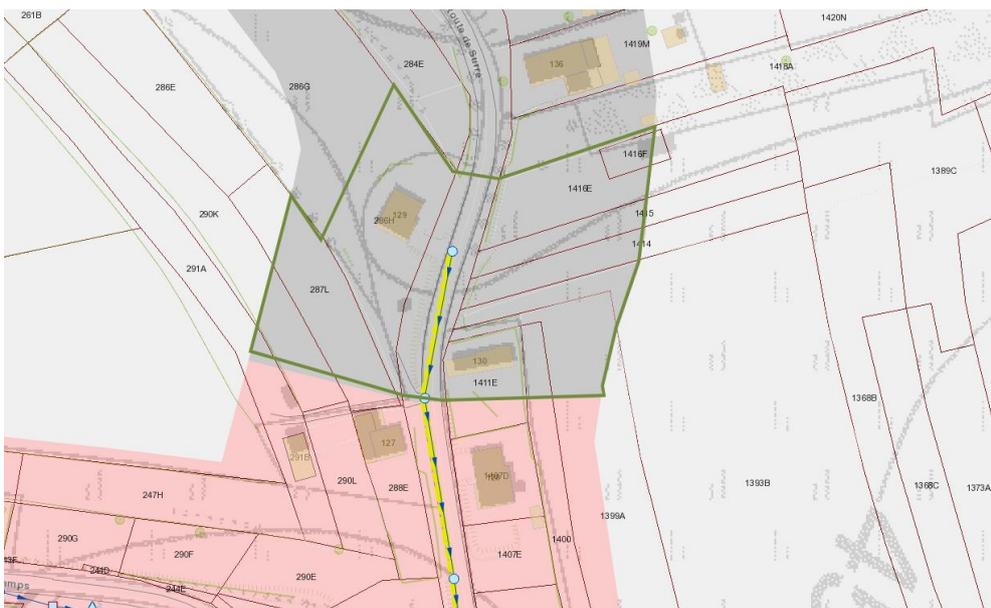


Figure 2 : Localisation de la zone concernée par la modification du PASH (zone entourée en vert).

2. Analyse de l'existant

Un égout gravitaire (séparatif eaux usées) est existant sur toute la zone concernée et est relié à l'égout séparatif existant dans le reste de la route du Surré situé en zone d'assainissement collectif. Cet égout est raccordé à la nouvelle station d'épuration de Tintange dont la mise en service est prévue pour septembre 2024.

3. Proposition de solution

Etant donné que :

- l'égout gravitaire (séparatif eaux usées) existant et relié à l'égouttage public présent dans le reste de la route du Surré,
- la station d'épuration de Tintange sera mise en service en septembre 2024,

il est proposé d'orienter la zone concernée vers le régime d'assainissement collectif suivant le schéma d'assainissement repris en annexe.